



Cette brochure contient tous les rapports aux sujets d'écrits et d'oral dont la connaissance permet de mieux cerner la nature des épreuves correspondante.

Son contenu, hors la partie réglementaire, n'est donné qu'à titre indicatif.

© Ecole normale supérieure  
Lettres et Sciences humaines  
15, parvis René Descartes  
BP 7000  
69342 Lyon cedex 07

Téléphone 04 37 37 60 00  
Télécopie 04 37 37 60 60

## Série Lettres et arts - spécialité Lettres classiques

### Écrit

Le jury a eu à corriger cette année 45 copies. L'éventail des notes est ouvert puisque les copies ont été notées entre 17/20 et 0,5/20. 16 copies ont obtenu au moins 10/20, ce qui constitue un résultat satisfaisant. La moyenne de l'épreuve se situe, exactement comme l'an dernier, à 8,54 pour un écart type de 4,63.

Le texte à traduire était extrait des *Tristes* d'Ovide (4, 1, v. 65-94). Le poète y développe un des thèmes habituels de ses œuvres d'exil : malgré les dangers qui le menacent au milieu des barbares et la certitude de ne pas être lu, il continue à écrire. La suite des idées était clairement marquée pour qui prenait la peine de lire le texte en entier avant de chercher à le traduire et il n'y avait aucune difficulté de construction qui ne pût être résolue par une analyse méthodique. Encore fallait-il ne pas oublier que même les poètes respectent les règles de base de la grammaire latine : c'est ainsi par exemple que *ueri*, au v. 2, ne peut pas être le complément du comparatif *grauiora*. Souvent la scansion, qu'il faut savoir utiliser à bon escient, permettait de s'assurer de la validité d'une construction (au v. 2, *uera* ne peut pas être un ablatif accordé à *fide*) ou de lever des incertitudes : au v. 11, on pouvait écarter *specula* avec un « e » long qui signifie « leur d'espoir » (c'est un diminutif de *spes*) au profit de *specula* avec un « e » bref, qui signifie « l'observatoire », ce qui rendait la phrase immédiatement plus claire. Des erreurs de ce genre sont d'autant plus regrettables que les vers dactyliques, hexamètres ou pentamètres, sont censés être connus. D'autres erreurs morphologiques grossières ont plongé le jury dans l'étonnement : comment pouvait-on prendre, au mépris de toute logique, *capitis* (v. 1) pour la 2<sup>e</sup> pers. du pluriel de l'indicatif présent de *capio*, *uiribus* (v. 6) pour l'ablatif pluriel de *uir* ou *mouimus* (v. 8) pour une forme de participe passé passif ? Il est aussi préoccupant de constater qu'un grand nombre de contresens ont été provoqués par l'ignorance manifeste de la part de certains candidats des règles d'emploi de *-que* : cela les a conduits par exemple à considérer que *lupus* (v. 16) appartenait à une autre proposition que *fert et trahit*.

Pour compléter ces remarques générales, on trouvera ci-après, quelques éclaircissements sur les passages du texte qui ont pu gêner les candidats.

Le caractère subordonnant du *ut* initial n'a pas toujours été vu : certains candidats l'ont simplement omis, d'autres ont vu dans *ut narrem* l'expression du souhait, ce qui rendait impossible la construction de la phrase puisqu'on ne pouvait plus rattacher *quam miserum est ...* à ce qui précédait. Par ailleurs, si le sens de l'expression *ueri grauiora fide* était clair lorsqu'on avait correctement construit *fide* comme complément du comparatif et *ueri* comme complément de *fide*, sa traduction n'allait pas de soi : on pouvait penser à quelque chose comme « trop pénibles pour qu'on croie en leur véracité ».

Les vers 4-6 ne présentaient pas de difficulté de construction, mais les candidats ont eu du mal à rendre l'adjectif possessif dans l'expression *sui loci* : il s'agit simplement de « son lieu de résidence ».

Le distique suivant ne pouvait pas être compris si l'on s'obstinait, comme l'ont fait contre toute logique un certain nombre de candidats, à voir dans *nisi* une conjonction de subordination : *nisi* (qui suit *nec*) porte exclusivement sur *lusura manu* (groupe imposé par la scansion du pentamètre) et signifie « sauf ».

*Nunc senior* (« maintenant que je suis vieux », v. 8) répond évidemment à *iuuenis* (« alors que j'étais jeune », v. 6), ce qui n'a pas toujours été compris. Mais de façon plus globale c'est la construction de ces deux vers qui a souvent été fautive, parce que *latus* n'a pas été analysé comme un accusatif cod de *subicio* — sur le même plan que *sinistram* et *canitiem meam* —, mais comme le participe parfait passif de *ferre*, ce qui était aller chercher bien loin de quoi faire un contresens majeur.

Le fait que *ubi* (v. 10) ne soit pas en début de vers a conduit quelques candidats, peu au fait des habitudes poétiques, à ne pas lui donner son sens temporel : mais une nouvelle fois, la construction du distique était impossible si on ne faisait pas du vers 10 une subordonnée, ce qui aurait dû amener ceux qui s'étaient fourvoyés à vérifier leur analyse. Ajoutons que de nouveau la scansion impose le groupe *trepida manu* (à l'ablatif).

Les deux termes de la comparaison qui occupent les vers 14-17 (*utque ... sic*) ont la plupart du temps été correctement distingués, mais — en dehors même des problèmes entraînés par *-que* et que j'ai signalés plus haut — des contresens ont été provoqués par l'analyse fautive du nom *ouili*, qui ne présentait aucune difficulté mais dans lequel certains ont vu un génitif. Cependant le premier terme de la comparaison a été le plus souvent bien compris. Le distique suivant (v. 16-17) demandait en revanche une analyse précise : il fallait comprendre que *quem* était un indéfini (la forme *quis* étant imposée par *si*) et que le groupe *quem ... nondum receptum* était cod

de *repperit* (verbe de la subordonnée par *si*) et de *habet* qui ont pour sujet commun *hostis* (litt. « si l'ennemi surprend quelqu'un qui ne s'est pas encore réfugié ..., il le capture ») ; par ailleurs le fait que *portarum* soit un génitif invitait à voir dans *saepe* un nom plutôt que l'adverbe bien connu : le candidat qui raisonnait ainsi trouvait dans le Gaffiot le nom *saepes, is*, qui signifie « enceinte » ou « clôture » et arrivait à la bonne traduction.

Les deux vers suivants étaient parfaitement clairs dès lors qu'on avait compris que le sujet de *sequitur, accipit* et *perit* était cette fois le malheureux fait prisonnier par l'ennemi. Encore fallait-il ne pas prendre *coniecta uincula*, au mépris de la morphologie, pour un ablatif absolu : l'erreur est difficilement admissible dans une copie de concours, même si l'on arrive à la fin de la version.

Dans les vers 22-23, on peut s'interroger sur le sens exact du terme *hospita*, pour lequel le Gaffiot apporte peu d'aide (il faut en fait comprendre que la Muse « rend visite » au poète assailli par le malheur). En revanche on ne peut hésiter sur *reuerit* : si on en fait une 1<sup>ère</sup> pers. du singulier du parfait, on ne peut plus construire *sustinet* ; il faut donc faire de *reuerit* un infinitif dépendant de *sustinet* et comprendre quelque chose comme « ma muse ... prend sur elle de revenir à ses rythmes et à son culte d'antan », en faisant porter l'adjectif *antiqua* sur les deux noms.

Le distique suivant a été plutôt bien compris dans l'ensemble, mais les candidats ont tendance à abuser du « ne » explétif : or la tournure « il n'y a personne qui ne comprenne les mots latins » est très ambiguë et on préférera « il n'y a personne qui comprenne les mots latins ».

Enfin, les vers 26-27 ont posé des problèmes qui n'avaient pas lieu d'être aux candidats qui ont oublié que les poèmes des *Tristes* affectent la forme de lettres. L'idée est pourtant clairement exprimée : puisque, dit Ovide, j'écris et je lis pour moi-même, mes œuvres (*littera nostra*) n'ont rien à craindre de leur juge.

Un rapport de jury de concours est toujours par nature avant tout un relevé des erreurs dont les correcteurs considèrent qu'elles auraient pu ou dû être évitées. Il n'en reste pas moins, comme cela a été dit en commençant, que les résultats d'ensemble de l'épreuve sont satisfaisants et qu'un certain nombre de copies, même si elles ne sont pas totalement exemptes de fautes, sont excellentes. Leurs auteurs y montrent non seulement « qu'ils savent du latin », selon l'expression consacrée, mais aussi qu'ils ne sont pas dépourvus de sensibilité littéraire, ce que nous avons la faiblesse de considérer comme essentiel.

## Oral

Il y avait cette année 8 candidats admissibles en spécialité Lettres Classiques. Le jeu du tirage au sort a fait que 5 candidats ont été interrogés sur *Le Pro Caelio* (§ 1-2 ; § 11-13 ; § 33-34 ; § 62-64 ; § 75-77) et 3 sur *l'Achilléide* (I, 163-194 ; I, 285-317 ; I, 892-924) sans que cela influe de quelque façon sur les résultats : les très bonnes prestations se répartissent de façon parfaitement équitable entre les deux auteurs. Il est évident que, dans l'ensemble, les candidats étaient fort bien préparés : les notes vont de 18/20 à 02/20, mais 7 candidats sur 8 ont obtenu une note supérieure à la moyenne. La note de 02/20 sanctionne une prestation réellement mauvaise : une traduction qui accumulait les contresens de construction et d'interprétation et un commentaire à l'avenant. Le jury rappelle qu'il attend — par principe, pourrait-on dire — de candidats qui sont interrogés sur des textes préparés pendant l'année une traduction sans la moindre erreur. Les candidats doivent aussi être capables d'expliquer, voire de justifier, leur traduction en répondant aux questions de morphologie et de syntaxe que le jury ne manquera pas de leur poser lors de l'entretien.

Profitant des conseils donnés dans les rapports précédents, les candidats ont généralement commenté pour lui-même le texte qu'ils avaient traduit et ils ont su utiliser les remarques stylistiques pour appuyer leur commentaire. Certains cependant ont eu quelque peine à préciser de façon parfaitement nette l'intérêt du texte et à présenter dans l'introduction de l'explication les axes de leur commentaire. La mise en contexte qui précède la lecture et la traduction a parfois été trop brève, ou au contraire trop développée : le juste milieu est un art difficile.

Il n'en reste pas moins que le jury n'a pas boudé son plaisir devant des candidats qui dans l'ensemble maîtrisaient bien ou très bien leur sujet, qui traduisaient avec précision et élégance et qui commentaient avec finesse l'extrait sur lequel ils étaient interrogés. Sur les 8 admissibles, 5 ont été admis ... ou plutôt admises, puisqu'il s'agit de 5 jeunes filles qui passaient toutes le concours pour la première fois.

27 candidates et candidats de Lettres modernes se sont présenté(e)s à l'épreuve, auxquels il faut ajouter 3 candidats du concours Langues, et 4 candidats du concours SES, soit un total de 34 candidats ayant fait le choix de l'option latin. Cela représente une forte augmentation par rapport à l'année précédente, qui avait compté 15 candidats. Le jury s'en réjouit d'autant plus que cette augmentation ne s'est pas traduite par une baisse de la moyenne générale, loin s'en faut.

Les notes obtenues, dans la série Lettres et arts, ont été les suivantes (de la plus faible à la plus forte) : 01 [2 notes], 02 [3 notes] ; 03 [1 note] ; 04 [4 notes] ; 06 [1 note], 07 [1 note], 08 [1 note], 09 [1 note] ; 10 [3 notes], 13 [2 notes], 14 [2 notes], 17 [1 note], 19 [4 notes]. Les notes dans la série SES ont été les suivantes : 11 [1 note] ; 15 [1 note] ; 16 [1 note] ; 17 [1 note]. Les notes dans la série Langues ont été les suivantes : 14 [1 note] ; 16 [1 note] ; 17 [1 note]. La moyenne générale est de 10, 5 / 20 : elle est donc sensiblement supérieure à celle de l'an dernier, qui était de 09, 5 / 20.

Sur ces 34 candidats, 17 ont eu un texte de prose, 17 un texte versifié. Les hasards du tirage au sort ont donc cette année ménagé un équilibre parfait. La moyenne des textes en vers s'élève à 09, 5 / 20, quand la moyenne sur les textes en prose s'élève à 11, 5 / 20. Il ne faut cependant pas en tirer de conclusion : l'an dernier, c'est la moyenne sur les textes en vers qui était la plus élevée ; un bon candidat s'avère performant sur tous les types de textes.

Sur les 34 candidats interrogés, 11 ont finalement été admis : 6 en lettres, 3 en langues, 2 en SES. Il est à noter que les candidats admis ont obtenu en latin des notes comprises entre 14 et 19.

Les 34 textes tirés ont été extraits des œuvres suivantes : Tite-Live ; Ovide, *Amores* ; Valère-Maxime ; Catulle ; Virgile, *Enéide* ; Tibulle ; Sénèque, *Les Troyennes* ; Augustin, *Les Confessions* ; *Rhétorique à Herennius* ; Salluste, *Bellum Iugurthinum* ; Sénèque, *Phèdre* ; Tacite, *Agricola* ; Lucrèce, *De Natura Rerum* ; Sénèque, *Questions naturelles* ; Cicéron, *De inventione*, *Pro Sex. Roscio Amerin*, *Laelius de amicitia*, *Pro Archia*, *Tusculanes* ; Sénèque, *Suasoriae* ; Quintilien ; César, *Bellum ciuile* ; Pline le Jeune ; Ovide, *Fastes*, *Tristes* ; Velleius Paterculus ; Lucain ; Horace, *Art Poétique*.

Les textes, si divers qu'ils soient, sont homogènes sur le plan de leur longueur. Les textes en prose comptent environ 120 mots, ceux tirés des poètes environ 110. La différence tient souvent à un moindre nombre de prépositions dans les textes versifiés ; le moindre nombre de mots à traduire est donc compensé par une plus grande difficulté d'interprétation, notamment à cause des prépositions à suppléer. Le jury fait donc en sorte que les candidats aient des textes de longueur uniforme.

En revanche, ils ne sont pas homogènes sur le critère de la facilité. Certains textes, faits de phrases courtes et simples, ont une syntaxe assez sommaire ; d'autres sont constitués de périodes bien denses ; d'autres font dans l'ellipse. Pour tenter d'homogénéiser le niveau de difficulté, le jury agrmente l'énoncé de notes et d'un chapeau le plus explicatifs possible. Des points de morphologie sont signalés : par exemple les formes syncopées (type *noras*) ou *quis* datif pluriel ont toutes été développées en note ; les archaïsmes orthographiques ont été modernisés (on a écrit *libet* ou *optimus*, même dans un texte de Salluste, à la place de *lubet* ou *optumus*, etc.).

Reste que certains textes sont plus difficiles que d'autres. Mais le jury le sait et le prend en compte, tant au moment de l'entretien que lorsqu'il s'agit d'attribuer une note au candidat. Il est d'ailleurs difficile de déterminer quelles œuvres ont le mieux servi les candidats : sur un extrait des *Tusculanes* parfaitement limpide, un candidat a obtenu 02 ; sur du Lucrèce, un autre a obtenu 14. C'est la qualité du candidat qui fait la différence, et non la difficulté de l'œuvre ou de l'auteur proposé.

On rappelle le déroulement de l'épreuve : à partir d'un texte de 120 mots environ, il est demandé au candidat : 1) de présenter rapidement le passage, en évitant les généralités et en faisant ressortir les traits saillants ; 2) de lire le texte soigneusement, c'est-à-dire de façon expressive et sans le trahir (attention aux abréviations des prénoms), même si le jury doit souvent interrompre la lecture, simplement par manque de temps ; 3) de traduire le texte, en relisant les groupes de mots latins et en essayant, dans la mesure du possible, de respecter le mouvement de la phrase latine ; 4) d'en proposer des éléments de commentaire, selon une forme qui est laissée à son gré.

Si la traduction ne peut être le seul élément d'appréciation, elle constitue cependant un moment primordial de l'explication, ne serait-ce que parce qu'elle seule permet au jury d'estimer les connaissances grammaticales du candidat et au candidat de proposer un commentaire vraiment fondé sur le texte. Plusieurs candidats n'ont pas pu traduire la totalité du texte. Pour regrettable que cela soit (naturellement, pour tirer d'un texte un bon commentaire, mieux vaut le connaître dans son intégralité), cette situation n'est pas réhabilitaire. Si

un passage n'est pas compris, le candidat peut tout à fait le sauter provisoirement dans sa traduction, quitte à y revenir ensuite sur l'invitation et avec l'aide du jury. L'essentiel est de ne pas se laisser arrêter complètement par le texte, ni de perdre du temps en hésitations : laisser au jury la possibilité de revenir sur des problèmes de traduction peut au contraire aider le candidat à améliorer aussi son commentaire.

Après une préparation d'une heure, commettre des fautes de traduction est sinon inévitable, du moins excusable. Mais il y a faute et faute, et surtout on attend du candidat, puisqu'il est dans la plupart des cas (et dans la limite du temps disponible) aidé par le jury, qu'il soit capable de corriger ses erreurs. Le jury a naturellement apprécié de façon très différente le candidat (ou la candidate) capable de voir, et même d'explicitier ou de commenter son erreur, et celui (ou celle) qui reste bloqué(e) sur une traduction incompréhensible, ou sur une construction impossible. En d'autres termes, la capacité à se corriger, le plus rapidement possible, et la réactivité aux questions du jury sont des atouts essentiels.

Comme chaque année, les candidats se sont montrés très inégaux sur ce plan, les uns réagissant et corrigeant très vite, les autres n'y parvenant que fort péniblement, voire absolument pas, malgré les efforts déployés par le jury pour les mettre sur la voie. Cette disparité est bien sûr le reflet d'une hétérogénéité des connaissances : lorsque le candidat est pourvu d'un vrai bagage de latiniste, il comprend où le jury veut l'emmener ; lorsqu'il ignore les rudiments de la langue, il reste sourd aux indications qu'on veut lui donner. Certains candidats n'ont de toute évidence aucune base de grammaire latine et aucune méthode de traduction : les phrases sont construites de manière aléatoire, sans tenir compte des cas, ni même de la différence entre les noms et les verbes conjugués. Ils sont dès lors incapables de traduire, ce qui légitime certaines très mauvaises notes. D'autres candidats manquent encore de rigueur et de pratique : ils connaissent par exemple l'existence de l'interrogative indirecte, mais ne parviennent pas à la repérer ; ils savent ce qu'est un adjectif verbal, mais le construisent comme un verbe conjugué ; ils ignorent le sens de mots très courants, traduisant par exemple *nimum* par « vivement » ou *aratri* par « paysans ». Ils obtiennent des notes médiocres, mais tout laisse penser qu'avec une année de travail encore, ils pourront améliorer considérablement leurs performances. Le jury est frappé chaque année par les progrès accomplis en un an par certains candidats qui se présentent pour la seconde fois et sont devenus, après une nouvelle année de pratique et de travail assidu, des latinistes tout à fait honorables. Signalons au passage que le jury a été très surpris cette année du flou qui semble régner dans l'esprit des candidats sur le fonctionnement de la conjonction de coordination –*que*.

En ce qui concerne le commentaire, le jury a là encore été frappé par l'hétérogénéité de candidats. Il n'attend bien sûr ni un commentaire parfaitement construit et détaillé, ce que ne permet pas le temps limité de la préparation, ni une explication érudite du texte, puisqu'il n'a pas affaire à des spécialistes. Lorsque l'axe de lecture est clairement énoncé et que les principaux enjeux littéraires du texte sont vus, l'objectif est atteint, que l'exposé prenne la forme d'un commentaire construit ou d'une explication linéaire. On regrettera en revanche l'incapacité de certains candidats à définir clairement quelque axe de lecture ou problématique. Faute d'y avoir réfléchi avant d'arriver devant le jury, ils sont réduits à une improvisation qui tourne au mieux à la glose, au pire à la paraphrase. On peut improviser, certes, mais encore faut-il savoir autour de quoi on improvise, sur quel canevas et pour quelle démonstration. Même lorsqu'il improvise, un candidat devrait toujours savoir comment il entend conclure. Cette année, trop d'exposés se sont achevés sans conclusion. Le jury n'attend pas du candidat qu'il connaisse nécessairement l'œuvre dont est tirée le texte, surtout lorsqu'il ne s'agit pas d'une œuvre « classique ». Mais il considère que certaines connaissances fondamentales doivent faire partie du bagage du candidat. Ainsi une candidate qui a commenté un texte du *Bellum civile* en ignorant visiblement tout des rapports entretenus par César et Pompée a été sanctionnée. A l'inverse, un candidat qui connaissait Pline le Jeune, qui a été capable de faire référence à la lettre sur les esclaves et qui a cité Montaigne tout à fait à propos a été très bien noté.

On aura compris que l'hétérogénéité des candidats était grande cette année encore. Le jury n'a finalement qu'un seul conseil à donner aux futurs candidats : il faut revoir, encore et encore, la morphologie et la syntaxe latines, dont la connaissance est de toute façon valorisée au moment de la reprise.

## Série Langues vivantes

### Oral

Trois candidats se sont présentés et ont obtenu les notes de 14, 16 et 17 / 20. Pour les conseils et commentaires, voir le rapport pour l'épreuve orale de latin hors programme dans la série Lettres et Arts.